

ÉDUCATION : RIEN NE VA PLUS !

L'année 2020 a été marquée par le discrédit croissant du ministre de l'éducation. Pour un ministre qui ne voulait pas attacher son nom à une réforme, la barque est chargée. Réforme du collège, réforme du lycée, réforme du bac, réforme de l'enseignement professionnel. Jean Michel Blanquer ne s'arrête pas en si bon chemin, il est à l'initiative de la création d'un syndicat lycéen « maison », il applique avec zèle la loi de transformation de la fonction publique qui vise à affaiblir les défenses collectives en modifiant profondément le rôle des commissions paritaires. Sa gestion de la crise sanitaire a été émaillée d'affirmations péremptoires bien souvent contredites dans les heures qui suivaient par le premier ministre ou par le Président de la République. Que dire de l'indignité qui a consisté à escamoter l'hommage à notre collègue Samuel Paty à la veille de la rentrée des dernières vacances. Ne voulant pas entendre la voix des personnels, il impose un climat délétère dans l'éducation nationale. Injonctions sur l'évaluation, refus de modifier le calendrier des examens, verrouillage des programmes disciplinaires, pressions hiérarchiques sur les personnels.

La décision récente de la rectrice de sanctionner trois collègues suite aux mouvements revendicatifs contre les E3C après avoir retiré du tableau d'avancement à la hors-classe un autre collègue au mois de juin montre que l'académie de Bordeaux n'échappe pas à ce nouveau management.

Le Grenelle de l'éducation devait acter, dans les faits, le besoin de revalorisation de nos métiers. Il se solde par une prime annuelle d'équipement de 150 euros dont les CPE et les professeurs documentalistes sont exclus. La loi de programmation budgétaire est écartée et aucune mesure ne vient compenser les pertes accumulées depuis des années par le blocage de la valeur du point d'indice.

L'augmentation des effectifs dans le second degré se solde par une diminution de 1800 postes dont 104 pour l'académie de Bordeaux. La pandémie ne peut pas justifier le sort qui est fait à la fonction publique et à l'éducation en particulier. Nous devons faire entendre nos revendications sur la revalorisation et sur nos conditions de travail.

Le 26 janvier 2021 la grève intersyndicale organisée par la FSU, la CGT, SUD, FO et le SNALC montrera la détermination de la profession à faire aboutir ses revendications.

Le S3 de Bordeaux vous souhaite de passer les fêtes de fin d'année dans les meilleures conditions possibles.

Jean Pascal MERAL, le 21 décembre 2020
Secrétaire général du SNES-FSU Bordeaux

26 JANVIER

Grève

salaires
postes
réforme lycée
REP
AED
formation

ON RELÈVE LA TÊTE !

S3 BORDEAUX

BULLETIN SYNDICAL

n°224 - décembre, janvier, février 2021



Sommaire

P2 - Une revalorisation plus que nécessaire
P2 - Un budget en trompe l'oeil
P2 - Nouveau projet de formation initiale : c'est non.
P3 - Education prioritaire, grand abandon
P3 - 2021 : Exigeons une amélioration de nos conditions de travail
P4 - Professeurs documentaliste et prime d'équipement informatique
P4 - Des AED et non des pionniers

P4 - Carrières
P5 - Pour les PSYEN ça se dégrade !
P5 - CPE : La grève, une évidence
P6 - Le néo management public en action
P7 - Lycée : des raisons de faire grève toujours plus nombreuses
P8 - Collège

UNE REVALORISATION PLUS QUE NÉCESSAIRE

Lors des mobilisations contre le projet de réforme des retraites, la faiblesse des rémunérations de nos métiers est apparue au grand jour. Même le président de la république a été obligé de le reconnaître.

Notre cher ministre nous a promis l'ouverture de discussions sur les rémunérations dans le cadre du Grenelle de l'éducation.

Résultat, une prime informatique indigente (150€ par an) qui ne concerne pas l'ensemble des collègues et une indemnité de début de carrière dont sont exclus les stagiaires. Pas de programmation pluriannuelle. Une absence totale de mesures pour les AED et les AESH.

Faut-il rappeler quelques chiffres concernant nos rémunérations en prenant l'exemple des certifiés :

→ Un.e certifié.e au 8e échelon a perdu 275 € nets de pouvoir d'achat depuis 10 ans à cause du blocage de la valeur du point d'indice.

→ Les certifié-es débutant.e.s touchent en brut l'équivalent de 1,2 SMIC contre 2 en 1980.

→ Les certifié.e.s, après 15 ans de carrière, touchent 22% de moins que les enseignant.e.s des autres pays de l'OCDE.

→ Le salaire net moyen, tous corps confondus, dans le second degré est inférieur de 27 % au salaire net moyen des autres cadres de la fonction publique.



Des mesures immédiates peuvent et doivent être prises :

→ Un déblocage et un rattrapage de la valeur du point d'indice.

→ Le doublement de l'ISOE.

→ Un alignement des indemnités CPE, documentaliste et PsyEN.

→ Une entrée directe dans la carrière à l'échelon 3.

→ Un accès à la classe exceptionnelle à l'ancienneté.

La revalorisation est un passage obligé pour résorber la crise de recrutement mais ce ne sera pas suffisant. Il faudra aussi améliorer les conditions de recrutement, de formation et plus largement de travail dans l'éducation nationale. Mais plus de faux semblants, nos revendications salariales sont légitimes !

Le 26 janvier sera l'occasion de remettre sur le devant de la scène médiatique l'exigence de revalorisation dans le second degré.

Jean Pascal MERAL

UN BUDGET EN TROMPE L'ŒIL

Désormais il faut parler en moyens d'enseignement mais surtout pas en heures postes ou en postes au risque de faire apparaître la saignée que subit l'éducation nationale.

L'an prochain, les effectifs du second degré dans notre académie vont passer de 229 320 à 231 808 soit une augmentation de 1,1 %. On aurait pu s'attendre à ce que le gouvernement n'aggrave pas la situation dans laquelle nous sommes depuis les purges sarkozystes et maintienne à minima le taux d'encadrement de la dernière rentrée. Pour cela, il aurait fallu attribuer 200 équivalents temps plein (ETP), 183 en heures postes (HP) et 17 en heures supplémentaires annuelles (HSA) pour la rentrée 2021.

Le ministère a rendu son verdict lors du dernier comité technique ministériel, 35 ETP de plus pour Bordeaux à la rentrée prochaine. C'est donc un déficit de 165 moyens d'enseignement qu'il faudra compenser dans l'académie. Mais en regardant d'un peu plus près, la situation est encore plus dégradée. Les 35 moyens d'enseignement masquent en réalité une réduction très forte des HP, puisqu'elles diminuent de 104 ETP et une augmentation des HSA qui progressent de 139 ETP.

Le solde positif qui sera présenté à la presse par le rectorat cache en réalité une dégradation des conditions de travail pour les personnels et pour les élèves. Les effectifs par division vont encore augmenter à la prochaine rentrée, certains enseignements risquent d'être supprimés car les établissements n'auront plus les moyens de les maintenir, la carte des langues va s'appauvrir et les marges destinées à mettre en place des dispositifs pédagogiques spécifiques vont être entièrement utilisées pour maintenir les enseignements obligatoires.

La répartition départementale de l'enveloppe académique sera présentée lors du prochain comité technique académique prévu le 19 janvier : la Gironde et les Landes devraient avoir une dotation en augmentation dans la mesure où ce sont les deux départements dont les effectifs scolaires progressent.

A priori, aucune création d'emploi n'est prévue pour les CPE et les professeurs documentalistes, pas plus que dans les autres métiers de l'éducation nationale.

Un budget en recul donc pour le second degré qui devrait donner aux indécis une raison de plus pour participer à la journée de grève du 26 janvier.



Jean Pascal MERAL

NOUVEAU PROJET DE FORMATION INITIALE : C'EST NON.

Les représentant-es de la Fédération Syndicale Unitaire, à laquelle appartient le SNES-FSU, ont quitté mardi 1er décembre le groupe de travail sur la formation initiale des enseignant-es, ainsi que cela a été annoncé dans un communiqué de presse.

En effet, les étudiant-es en deuxième année de MEEF signeraient un contrat d'alternance avec les rectorats entérinant leur utilisation comme moyens d'enseignement en responsabilité. Le montant de la rémunération symbolique de ces contractuel-les alternant-es et celui de l'indemnité de leur tuteur ou tutrice témoignent d'une absence d'ambition de la part du ministère.



EDUCATION PRIORITAIRE, LE GRAND ABANDON

Une délabellisation générale

Nathalie Elimas, secrétaire d'Etat à l'Éducation Prioritaire a annoncé une expérimentation substituant un contrat de trois ans au label REP. Elle est limitée à trois académies et pilotée par les rectorats. Il s'agit ni plus ni moins que de délabéliser l'ensemble des établissements REP en 2022 tout en maintenant temporairement les REP+ jusqu'à la refonte de la carte des QPV (Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville). C'est la fin de la seule politique de lutte contre les inégalités scolaires et sociales au prétexte de sa « faible efficacité » et des « inégalités qu'elles créent » selon le ministère.

Le contrat comme politique

Cette mesure peut sembler ne concerner qu'une partie des collègues et des enseignants mais en réalité l'Éducation Prioritaire est le terrain d'expérimentation favori du ministère. Les collègues pourront signer un contrat, qui va lier sans doute les résultats et la dotation. Pour obtenir le contrat, il s'agira surtout de vendre son projet plus que ses CSP défavorisées, accentuant la culture de compétition entre les établissements et de pilotage par les résultats.

Concernant par ailleurs la formation des stagiaires après le concours, le texte présenté le 1er décembre prévoit en plus, pour l'année de stage, d'affecter à temps plein une grosse majorité de « lauréat-es des concours sans formation suffisante, y compris ceux et celles qui n'auront aucune expérience de classe. »

Il n'y aura certes pas grand monde pour défendre les espes devenues inspé dans leur fonctionnement actuel ni pour regretter la place du concours en fin de M1. Mais si le projet de réforme se concrétise, cela conduira à une dégradation importante des conditions de formation et d'entrée dans le métier, sans améliorer ni la qualité de la formation, ni l'attractivité des métiers. La grève du 26 sera donc aussi l'occasion de rappeler nos mandats concernant la formation initiale :

- ➔ un plan pluri-annuel de recrutement à la hauteur des besoins
- ➔ des pré-recrutements correctement rémunérés dès la licence
- ➔ des étudiant.es et stagiaires qui ne soient pas utilisé.es comme moyen d'enseignement en responsabilité
- ➔ une année de stage à 1/3 temps après le concours suivie d'une entrée progressive dans le métier.

Hugo LASSALLE

La liste des ayants droit s'allongeant avec la prise en compte des établissements ruraux, qui ne relevaient de pas de l'Éducation Prioritaire au vu de leurs CSP, notamment ceux du privé, et avec une enveloppe constante, une partie des EPLE va être écartée.

Cette décision va entraîner pour les enseignants qui travaillent en REP la perte de toutes leurs indemnités et des bonifications ainsi que la fin d'une certaine limitation des effectifs. Cela conduira à une dégradation des salaires et des conditions d'exercice alors même que les établissements ne connaissent aucune amélioration. Le budget de l'Éducation Prioritaire doit servir aussi à régler le problème des postes vacants dans les zones peu attractives. Le rapport Mathiot-Azema propose des primes à durée déterminée pour les nouveaux arrivants uniquement.

L'Éducation Prioritaire a besoin pourtant d'une politique à long terme, ambitieuse dans ses moyens et ses objectifs qui s'étende de la maternelle et au lycée.

Fabienne SENTEX



urgence
éducation

2021 : EXIGEONS UNE AMÉLIORATION DE NOS CONDITIONS DE TRAVAIL !

L'année 2020 qui se termine aura sans doute marqué un réveil brutal pour les collègues qui n'avaient pas pris la mesure de la dégradation de leurs conditions de travail.

La loi Jospin de 1989, qui plaçait l'élève au centre du système éducatif ne stipulait pourtant pas que 30 ans plus tard l'enseignant serait lui placé dans la lointaine périphérie! Et pourtant...

L'assassinat de notre collègue Samuel Paty, cet acte immonde, prouve qu'aucune leçon n'avait été tirée de l'appel à l'aide qu'était le mouvement #pasdevague. L'administration hésite à défendre ses personnels lorsque ceux-ci sont mis en cause par des parents ou des élèves et cela alors que les attaques visent des personnes chargées d'une mission de service public, circonstance aggravante aux yeux de la loi.

Les protocoles sanitaires se

sont succédé dans les établissements, stricts puis allégés puis renforcés... Trop souvent les personnels n'ont été associés que de très loin à leurs déclinaisons locales et ont dû s'adapter sans mot dire.

Les personnels vulnérables ont dû prouver, convaincre, attester, afin de simplement faire valoir leurs droits. Certains, épuisés, préférant abandonner le combat pour se mettre en congé maladie ordinaire.

Le 26 janvier, la mobilisation doit marquer une ligne jaune au-delà de laquelle nous ne pouvons plus transiger. A l'échelle académique, l'administration semble actuellement plus encline à défendre les personnels et à rappeler à l'ordre les chefs d'établissements qui n'accompagnent pas leurs enseignants mis en cause. Ne soyons pas dupes, l'émotion de Conflans Sainte Honorine

est encore palpable et il serait bien présomptueux de croire qu'il s'agit là d'un changement de paradigme durable. Pour autant, à nous de faire en sorte que cela devienne enfin la règle !

Nous ne pouvons plus accepter que nos personnes ne soient pas protégées, que nos demandes d'accompagnement par l'administration ne soient pas acceptées, que nos connaissances de la réalité du terrain ne soient pas sollicitées.

Par une démonstration de force et dans une démarche collective, exigeons la reconnaissance qui nous est due : respect, soutien, sécurité.

Harold SABOURDY
Secrétaire
CHSCTA Bordeaux,
SNES-FSU

PROFESSEURS DOCUMENTALISTES ET PRIME D'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE

La parution du décret relatif au versement de la prime d'équipement informatique qui exclut explicitement les professeurs documentalistes, a bouleversé toute la profession.

Devant les sénateurs, Jean-Michel Blanquer a affirmé « toutefois, la nature de cette prime fait que nous l'avons réservée aux professeurs qui sont devant des élèves »

Les motifs avancés par le Ministère semblent s'adapter à ses différents interlocuteurs : « pas devant les élèves » devant les sénateurs, « déjà équipés dans les CDI » devant les organisations syndicales ou l'AP-DEN...

Quel mépris ! Et quel manque de connaissance et de reconnaissance de la réalité du métier ! Le CAPES de documentation existe depuis 30 ans et depuis tout ce temps, les professeurs documentalistes demandent le respect du statut que lui confère le concours et le respect des missions qui y sont attachées.

Dans le préambule de la circulaire de mission de 2017 :

« Le professeur documentaliste est enseignant et maître d'œuvre de l'acquisition par les élèves d'une culture de l'information et des médias, maître d'œuvre de l'organisation des ressources pédagogiques et documentaires de l'établissement et de leur mise à disposition, et il est acteur de l'ouverture de l'établissement sur son environnement éducatif, culturel et professionnel. »

Enseignants mais sans l'ISOE, sans possibilité d'être professeur principal ou de percevoir des HSA, etc... la liste est longue de toutes ces petites vexations accumulées depuis des années.

Les réactions ont été vives et très nombreuses sur les listes de diffusions professionnelles et sur les réseaux sociaux. Certains d'entre nous ont décidé de faire de la journée du 17 décembre une journée d'action en n'accueillant pas les élèves au CDI. Beaucoup d'entre nous étaient solidaires mais ne pouvaient pas s'y conformer car des séances avec des élèves étaient prévues.

Le SNES-FSU, rappelle et réaffirme que cette exclusion n'est pas acceptable ! Dès à présent, il faut construire collectivement la mobilisation des professeurs documentalistes dans le cadre de l'organisation de la journée d'action du 26 janvier prochain, pour faire entendre nos revendications !

Sylvia FABRE

DES AED ET NON DES PIONS !

Épuisés, écœurés, non considérés, soumis à des pressions constantes des chefs d'établissement, précarisés, les AED se sont mis en grève le 1er décembre.

En effet, depuis septembre, les AED, très proches des élèves de par leurs missions, sont mis à rude épreuve. Ils sont très exposés au virus, en contact direct avec les élèves dans les lieux où le respect des gestes barrières n'est pas toujours possible, comme à la cantine. Les AED ont payé le prix fort avec des vies scolaires entièrement fermées suite à plusieurs cas positifs. Les vies scolaires sont sous-dotées alors même que les effectifs n'ont cessé d'augmenter depuis des années. A ces conditions de travail dégradées s'ajoute une précarité insupportable : les AED ont été écartés de la prime REP+, leurs salaires sont bien trop faibles !

Il est grand temps que les conditions de travail, de rémunération et d'emploi des Aed soient significativement améliorées.

Il est grand temps de proposer aux AED une formation digne de ce nom en respectant leur droit aux 200 heures de formation et de leur donner des perspectives autres que le chômage à l'issue des 6 années de contrat.

La journée d'action des AED du mardi 1er décembre s'est caractérisée par une forte mobilisation sur l'Académie de Bordeaux avec des vies scolaires fermées, des rassemblements, des actions de communication, une audience au rectorat de Bordeaux.

Les assistants d'éducation ont ainsi pu exprimer leur colère et leurs revendications : plus de moyens, plus de personnels, des contrats plus pérennes, une revalorisation salariale, une formation à la hauteur de leurs responsabilités. Et ils ne comptent

pas en rester là !

Conscients de leur nombre et de leur force, les AED s'organisent sur les réseaux sociaux afin de poursuivre leurs actions en 2021, y compris la grève, qui est un droit pour eux comme pour tous les personnels et ne peut pas être remis en cause.

Delphine DISCAMPS



POUR LES PSYEN ÇA SE DÉGRADE !

Cette rentrée, encore plus que les autres, s'est révélée difficile pour les PsyEN : sollicités très rapidement dans les établissements, ils ont dû répondre aux innombrables demandes dont celles issues des conséquences du confinement. Les demandes d'entretien mais aussi de bilans psychologiques ont augmenté significativement tout comme l'intensité des réponses qu'ils appellent.

Le constat fait ressortir sur le terrain une impossibilité de répondre correctement à ces demandes. Pourtant elles sont légitimes ! Alors comment prioriser ?

Le nombre d'élèves par PsyEN est bien trop nombreux pour espérer un travail satisfaisant ; à cela s'ajoute le manque criant de matériels et de moyens.

L'administration fait « comme si », et pire, elle semble penser que nous sommes capables, sans aucun nouveau moyen, de répondre ... Chez les collègues, l'exaspération arrive à son comble. Et les sollicitations de l'institution s'amplifient ajoutant des demandes chronophages et sans effets sur la réalité des besoins !

Dans le même temps le nombre de postes offerts aux concours reste ridicule, amplifie la disparition du corps et augmente ainsi le recours aux contractuels.

La mise en œuvre opérationnelle de l'obligation de formation avec la création du numéro vert va solliciter encore plus les CIO et les DCIO. Le tout toujours sans moyens ou pire avec encore moins – puisqu'il n'y aura pas de remplacements ! Cela suffit !

Comme les autres corps, le 26 janvier, revendiquons le fait de pouvoir faire notre travail correctement et demandons un recrutement à la hauteur du nombre d'élèves et de nos missions !

Emmeline ROGIER



CARRIÈRES

Le rectorat nous confirme que l'avancement d'échelon automatique (collègues promu.e.s depuis le 1er septembre 2019) ne sera effectif sur les salaires qu'en janvier voire février. Le Ministère vient juste de doter le rectorat du module informatique nécessaire au nouveau calcul (bien plus favorable) de l'ancienneté d'un congé parental ou d'une disponibilité. Une fois de plus le ministère a fait preuve d'anticipation !

Le 1er janvier 2021, tous les collègues certifié-es, CPE et Psy-EN ayant atteint au moins trois ans dans le 6e échelon de la hors-classe basculeront automatiquement dans le nouveau 7e échelon (indice 821). Cette mesure PPCR avait été repoussée d'un an par E. Macron.

Les promotions accélérées aux 7e et 9e échelons seront examinées en CAPA cette année. Le ministère ne s'était pas aperçu que les collègues prouvables entre le 1er septembre 2020 et le 31 décembre 2020 relevaient des anciens textes. Les promotions devant être examinées sur l'ensemble de l'année scolaire, c'est bel et bien l'ensemble des promotions que nous aurons à examiner lors des CAPA. Comme d'habitude le ministère modifie les textes sans en prévoir les conséquences dans leur application.

Jean Pascal MERAL

CPE : LA GRÈVE, UNE ÉVIDENCE !

Quoiqu'on en dise, il est des moments de crise qui rendent les choses évidentes. Évidente la méthode inacceptable d'un gouvernement dont le dernier sursaut est clairement de rendre l'école optionnelle, pour la deuxième fois en 7 mois, avec l'appel à l'auto confinement au choix des familles à partir du 17/12. Et une de fois de plus, la réorganisation et le surcroît de travail viennent impacter les AED et les CPE.

Les vies scolaires, les CPE, sortent épuisés de ces annonces à 72 ou 48 heures du retour dans les établissements, de quotidiens lourds et éprouvants pour les personnels et les élèves. Las, d'avoir eu à s'adapter en permanence, d'assumer des prises en charges des élèves, des familles, particulièrement anxieuses dans un environnement anxiogène. Fatigués, d'attendre le moment où le Président dans un de ses discours mémorables plein de solidarité, de valeurs de la République, de tous ensemble, à la veille du 2 novembre, s'arrange pour ne pas citer l'école et les 13 millions de personnes qui la composent, parce qu'il sait, et que c'est une évidence, que ça ne va pas à l'école.

Cela fait 8 mois que les CPE font face. Ils n'ont pas lâché entre « distanciel » et « présentiel » le suivi des élèves, leur cœur de

métier. Ils n'en ressentent pas moins combien la demande institutionnelle persiste à vouloir les transformer en exécutants, et en hommes et femmes à tout faire sous couvert des dispositifs de crise, et combien cette pression se fait forte dans bien des établissements.

Dans ce contexte, le Grenelle de l'éducation a accouché d'une souris en ce qui concerne les conditions d'exercice et le salaire des agents mais essaye d'introduire du management à tous les étages de la gestion des personnels.

Comment rester les bras croisés lorsque l'on est CPE face à l'obstination de ne pas déployer les moyens nécessaires au bon exercice de leurs missions, ou encore, face à une revalorisation liée à des missions supplémentaires. Cerise sur la bûche de Noël, ils seront exclus de la prime d'équipement informatique dont sait surtout qu'elle est une gratification salariale, à l'instar de l'ISOE en son temps, artifice qui permet d'oublier une loi de programmation et la revalorisation du point d'indice.

Les CPE, redisons-le, sont les cadres A de la fonction publique les moins bien payés ! La revalorisation ne peut attendre ! Et pour l'heure, le minimum est qu'ils bénéficient de cette nouvelle prime.

Le 26 janvier 2021, les CPE feront ainsi entendre leur voix pour dire avec leurs collègues ce qu'ils attendent d'une remise à plat des conditions d'exercice et de leur juste rémunération !

Tonio VITORINO



REGARD DU S1 DU LYCÉE MAURIAC DE BORDEAUX

Suspension de 3 jours pour une collègue et blâmes pour deux autres accusé.e.s d'avoir manifesté leur opposition aux épreuves d'E3C.

Vendredi 20 novembre, près de dix mois après la grève majoritaire des enseignant.e.s et l'annulation des épreuves d'E3C dans notre lycée, nous avons reçu des courriers aussi lapidaires que brutaux de Madame la Rectrice, annonçant conjointement le changement de direction et les mesures disciplinaires engagées contre

trois de nos collègues mobilisé.e.s. Nous apprenons par ailleurs que des IPR seront désormais présents dans toutes les instances du lycée, ce qui constitue pour la Rectrice un « accompagnement pédagogique et éducatif (...) renforcé ».

Les événements, dès lors, se sont enchaînés.

Du côté de la salle des profs, nous sommes 50 % des enseignant.e.s en grève le lundi matin. Nous rédigeons une lettre à la Rectrice très largement signée dans l'établissement et participons massivement à la mobilisation devant le Rectorat le vendredi afin d'accompagner les collègues convoqués pour aller prendre connaissance de leurs dossiers disciplinaires. Les jours qui suivent sont consacrés à la rédaction de témoignages en vue d'une commission disciplinaire qui n'aura pas lieu⁽¹⁾

Sanctions de 1er grade prise sans tenue de commission disciplinaire : avertissement, blâme, mise à pied de 1 à 3 jours sans traitement. Les mobilisations locale, académique et au-delà ont freiné les velléités de sanctions plus lourdes mais il n'en demeure pas moins que des enseignant.e.s grévistes, comme la très grande majorité de la salle des profs, ont été sanctionné.e.s arbitrairement pour s'être opposé.e.s à une réforme que l'on juge néfaste. Ça reste inacceptable !

Un management autoritaire

Du côté de l'administration du lycée, la nouvelle direction a refusé de se présenter à la communauté pédagogique dans sa globalité, affirmant privilégier le respect de « l'instance essentielle qu'est le conseil d'administration » extraordinaire convoqué le jeudi soir en présence du DASEN de Gironde et des nouveaux IPR référents. Les administrateurs cités comme devant avoir « la primauté des échanges » sont les représentants de la mairie et de la région -qui continuent pourtant d'être absents- et les représentants des parents. Ces derniers se sont joints à notre motion dénonçant l'arbitraire de cette double décision et l'instabilité dans laquelle elle enfonce notre établissement à l'heure où les enjeux pour nos élèves sont d'une toute autre importance. Les élèves ont également déposé une longue motion dans laquelle ils ajoutent que le mouvement de protestation contre les E3C est leur mouvement.

Nous apprenons du DASEN que la double situation dans laquelle est plongé le lycée fait suite aux conclusions d'une mission d'observation 360° de l'Inspection Générale subie en septembre dernier. L'administration nous refuse l'accès à ce rapport ou à ses conclusions sous prétexte que cette visite n'a pas valeur d'audit mais s'y réfère sans cesse. Quand nous contestons factuellement certaines affirmations, il nous est répondu que les IG n'ont pas d'intérêt à mentir et qu'ils ont bien dû les entendre. La voie de la rumeur est alors privilégiée. L'administration centrale a choisi de changer la direction de l'établissement mais elle tente de faire porter le poids des dysfonctionnements (absence de projet d'établissement et de contrat d'objectifs, mais aussi stationnement de voitures devant l'établissement en pleine application du plan Vigipirate renforcé...) sur les enseignants et leurs représentants au conseil d'administration de ces dernières années. La ficelle est trop grosse.

Combattre une conception réactionnaire du fonctionnaire

Nos représentant.e.s ont pu être effaré.e.s par la vision de l'administration relayée par le DASEN de Gironde. Selon lui, s'il est possible de se mobiliser pour influencer sur des projets, un fonctionnaire est au service du gouvernement et se doit d'appliquer les décisions prises. On a eu droit au fameux adage réactionnaire : un fonctionnaire, ça fonctionne ! Nous rejetons cette vision autoritaire et rappelons le statut général de 1983. « Être fonctionnaire, c'est être protégé par un statut qui donne des droits et crée des obligations, c'est être un acteur citoyen du service public et non pas un sujet qui doit faire allégeance au pouvoir en place. L'équilibre entre droits et obligations a été remis en cause par la loi de transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019 qui laisse chaque fonctionnaire isolé face à l'autorité hiérarchique sans aucune garantie du respect de règles équitables et transparentes. C'est une régression sans précédent que nous combattons. » Nous en avons essuyé une mise en application au lycée Mauriac : la suspension jusqu'à trois jours est une sanction supplémentaire permise sans tenue de commission disciplinaire, instance jusque-là nécessaire pour ce type de sanction et qui permet d'être représenté et de se défendre.



Dossier Fonction Publique

(1) Sanctions de 1er grade prise sans tenue de commission disciplinaire : avertissement, blâme, mise à pied de 1 à 3 jours sans traitement

« Un fonctionnaire conçoit son métier, possède des droits, peut exprimer des désaccords ! Et le service public ne s'en porte que mieux. Ainsi, il est rendu par des praticiens réflexifs et non par des exécutants dociles. »

Benoît Teste, secrétaire général de la FSU



Fonctionnaire :
Servir ou obéir ?

urgence
éducation

Rendre publiques les lettres de mission des chefs d'établissement

A l'occasion du CA extraordinaire du lycée Mauriac de Bordeaux, les représentant.e.s des personnels d'enseignement et d'éducation ont demandé à avoir connaissance des lettres de mission des personnels de la nouvelle équipe de direction.

Le refus catégorique du DASEN de Gironde

présent à ce CA n'a pas tenu longtemps.

Les représentants des personnels lui ont appris que la commission d'accès aux documents administratifs (CADA)⁽²⁾ a rendu un avis⁽³⁾ favorable suite à une saisie par une camarade du SNES 47.

Le DASEN du Lot et Garonne avait refusé de

lui communiquer la lettre de mission de son chef d'établissement remise par l'autorité académique, mais la CADA lui a donné tort. Nous invitons donc tous les conseils d'administration à demander communication des lettres de mission des chefs d'établissement remises par l'autorité académique.

(2) - Commission d'Accès aux Documents Administratifs

(3) - Avis n° 20192470 du 28 novembre 2019

LYCÉE : DES RAISONS DE FAIRE GRÈVE TOUJOURS PLUS NOMBREUSES !

Alors que la réforme Blanquer continue de s'appliquer à marche forcée, avec l'éclatement du groupe classe, les emplois du temps surchargés, la concurrence généralisée (entre disciplines), la fragilisation des options et LV3, l'individualisation des parcours pour les élèves et la pression de l'évaluation constante, la situation sanitaire a compliqué la donne depuis la rentrée.

En l'absence de mesures prises pour faire face à l'urgence sanitaire, protéger élèves et personnels et donner du temps pour les enseignements après les mois de confinement préjudiciables à tous les élèves, mais particulièrement aux plus fragiles, la plupart des lycées sont passés à un fonctionnement en effectifs allégés, le plus souvent en demi-groupes selon des modalités diverses.

Mais comme cela ne s'est pas fait avec un cadrage national, les inégalités territoriales vont s'accroître. La généralisation du contrôle continu y contribue, tout en accentuant la pression sur les élèves comme sur les profs.

mars avec moins de temps... mais des programmes difficiles et infaisables dans leur totalité.

S'y on ajoute à cette situation le grand oral sur lequel les attentes précises restent floues et les formations indigestes, la coupe est pleine !

La charge de travail est devenue insupportable pour tous les profs de lycée d'autant plus qu'elle s'accompagne d'une perte de sens du métier, accentuée par le mépris dont le ministère ne cesse de faire preuve. Alors soyons massivement en grève le 26 janvier pour demander :

- ▶ Le report des épreuves de spécialités de mars à juin ;
- ▶ La suppression du grand oral ;
- ▶ Le retour à des évaluations nationales, en fin d'année ;
- ▶ La mise à plat des programmes et de la réforme.

Guilaine DE SAN MATEO

Partout, les collègues doivent préparer des épreuves de spécialités en Tle prévues en



Dossier réforme du lycée

COURS À DISTANCE: DE NOMBREUX OUTILS DESTINÉS AUX ENSEIGNANTS ET AUX ÉLÈVES SONT EN PANNE 17/03/2021

en 2021, agissons plutôt pour nos conditions de travail

Adhérez sur snes.edu/2021

Le SNES, pour agir ensemble

Section académique de Bordeaux S3 de Bordeaux

138 rue de Pessac 33000 Bordeaux
Tél. 05 57 81 62 40
Fax : 05 57 81 62 41
Courriel : s3bor@snes.edu
<https://bordeaux.snes.edu/>
twitter : @SNESBordeaux

Permanences

du lundi au jeudi de 14h à 17h30
le vendredi de 14h à 17h

Section départementale S2 24

Secrétaire départemental
Abderafik BABAHANI - 06 12 51 76 70
Bourse du Travail
rue Bodin 24000 Périgueux
Tél. 05 53 05 17 58 - Port. 06.85.29.95.97
snes24@bordeaux.snes.edu
twitter : @Snes24

Section départementale S2 33

co-secrétaires départementaux
Catherine DUCES - 06.85.87.29.17
Cyrille ORLOWSKI - 06.12.52.74.67
138 rue de Pessac 33000 Bordeaux
Tél. 05 57 81 62 44
s2gironde@bordeaux.snes.edu

Section départementale S2 40

Secrétaire départementale
Sonia MOLLET - 06.85.34.35.87
Maison des syndicats
97 place caserne Bosquet 40000 Mont de Marsan
Tél. 05 58 93 39 35 - Port. 06 12.51.76.53
snes40@bordeaux.snes.edu
Permanence le jeudi après-midi

Section départementale S2 47

Secrétaire départementale
Anne Laure TIDJDITI - 06.07.55.96.39
14 rue Jean Terles 47000 Agen
Permanence le mercredi après-midi
snes47@bordeaux.snes.edu
Permanence le mercredi après-midi

Section départementale S2 64

Secrétaire départemental :
Renaud ROBERT - 06.85.34.15.07
11 avenue Edouard VII 64000 Pau
Permanence le lundi après-midi
Tél/Fax : 05 59 84 22 85 - Port. 07.79.67.61.56
snes64@bordeaux.snes.edu
Permanence le lundi après-midi

urgence
éducation

COLLÈGE

Le collège continue de s'enfoncer dans ces difficultés. Il est victime d'une réforme et de ses amendements qui ont promu l'autonomie et la mise en compétition en mode de gestion conduisant à une adéquationnisme par rapport aux publics accueillis. Il n'y a plus un collège mais des collèges.

Toujours plus d'élèves

Il subit depuis plusieurs années une augmentation forte de ces effectifs qui ne s'est pas accompagnée de moyens nécessaires pour y faire face. En Gironde, treize collèges doivent être construits.

Une déstructuration des enseignements

La structuration du second degré bac plus trois et moins trois éloigne le collège du lycée faisant de lui non plus une voie d'accès vers ce dernier mais la fin d'une scolarité obligatoire. Cela impacte de manière très négative les programmes et les attentes en rupture avec celles du lycée. Dans ces conditions, la démocratisation de l'accès aux savoirs ne peut être favorisée. Pleuvent sur les enseignants toute une série d'injonctions relayés par le chef d'établissement devenu le 1er pédagogue de l'établissement. Le temps d'enseignement est mis en concurrence avec de nombreux dispositifs.

Enseigner au collège un défi au quotidien

Les conditions de travail y sont fortement dégradées. Le collège doit de plus faire face à une très grande hétérogénéité des publics tout en mettant en œuvre l'inclusion des élèves dans des classes surchargées. Les problèmes de vie scolaire y sont plus prégnants et dérangent les enseignements au quotidien. La mise en œuvre du protocole sanitaire ne s'est pas accompagnée d'allègement des effectifs mais de l'assignation de salles aux classes avec pour conséquence de faire redoubler les tensions. Il est plus que temps de mettre à plat la prétendue réforme du collège et de donner des moyens au collège de fonctionner. Cela passe par une baisse des effectifs, des dédoublements dans toutes les disciplines et des équipes pluriprofessionnelles élargies et renforcées, tous mots d'ordre au cœur des revendications de la grève du 26 janvier.

Fabienne SENTEX